Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200072312-20210708-110667-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/07/2021

Délégués :	
En exercice :.....	17
Présents :.....	16
Pouvoirs :.....	1
Votants :.....	17
Suffrages exprimés :.	16
Ont voté pour :.....	16
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

****

Bureau communautaire du 8 juillet 2021

****

DECISION N° BC/21-052
Financements et citoyenneté
Fonds de concours 2021 Saint-Marcel

Les membres du Bureau communautaire de Seine Normandie Agglomération, légalement convoqués le 2 juillet 2021, se sont réunis lors de la séance du Bureau de Seine Normandie Agglomération, 12 rue de la Mare à Jouy à Douains, et par visioconférence, sous la Présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, le 8 juillet 2021 à 17h00.

Etaient présents :

Frédéric DUCHÉ, François OUZILLEAU, Pascal LEHONGRE, Pieternella COLOMBE, Aline BERTOU, Thomas DURAND, Juliette ROUILLOUX-SICRE, Antoine ROUSSELET , Dominique MORIN, Christian LE PROVOST, Guillaume GRIMM, Johan AUVRAY, Thibaut BEAUTÉ, Jérôme GRENIER, Lydie CASELLI, Annick DELOUZE

Absents :

Absents excusés :

Pouvoirs :

Pascal JOLLY a donné pouvoir à Frédéric DUCHÉ

Secretaire de séance : Thomas DURAND

Le Bureau communautaire de Seine Normandie Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DÉLE/BCLI/2019-59 du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ;

Vu la délibération n°CC/20-153 du 19 novembre 2020 portant délégation de compétences au Bureau communautaire ;

Vu la délibération n°CC/17-261 du 28 septembre 2017 portant la mise en place d'un fonds de concours d'investissement en faveur des communes de l'agglomération ;

Vu le rapport de présentation du Président ;

Considérant la volonté de Seine Normandie Agglomération de s'inscrire dans une démarche constructive et opérationnelle de l'intérêt public afin de répondre aux besoins des populations et de ses communes ;

Considérant que le Bureau communautaire a reçu délégation pour prendre toute décision relative à l'attribution de fonds de concours inférieur à 50 000 € par opération ;

Considérant que Pieternella COLOMBE ne prend pas part au vote ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : De verser la somme de 6 000 € à la commune de Saint-Marcel, au titre de l'appel à projet 2021 du fonds de concours de Seine Normandie Agglomération, dans le cadre de l'aménagement piétonnier et paysager du talus de la Quesvrue.

Article 2 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents et courriers afférents à l'exécution et au versement du fonds de concours.

Article 3 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 4 : La présente décision sera affichée et publiée au recueil des actes administratifs, communiquée au conseil communautaire lors de sa prochaine séance et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier.

Article 5 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Signé électroniquement par
Le Président

Frédéric DUCHÉ

Commune	Projet 2021	Thématique	Objectif prioritaire	Montant ht du projet	Montant éligible ht au Fonds de Concours	30%
Aigleville	Aire de jeux pour les enfants de 200 m2, pour les 2/8 ans	Aménagement des espaces publics, urbains	espace loisirs	40 000,00 €	20 000,00 €	6 000 €
Bueil	Aménagement des locaux de la mairie	Aménagement des espaces publics, urbains	espace public	37 057,75 €	20 000,00 €	6 000 €
Croisy-sur-Eure	Aménagement du cimetière	Aménagement des espaces publics, urbains	espace public	31 975,39 €	20 000,00 €	6 000 €
Cuverville	Réfection de la salle polyvalente	Aménagement des espaces publics, urbains	espace public	157 978,00 €	20 000,00 €	6 000 €
Heubécourt-Haricourt	Création d'une voie douce pour accéder à l'école communale	Aménagement des espaces publics, urbains	voie douce	17 734,00 €	17 734,00 €	5 320 €
Houlbec-Cocherel	Rénovation des locaux de l'ancien vestiaires de foot	Aménagement des espaces publics, urbains	rénovation énergétique	36 578,00 €	20 000,00 €	6 000 €
La Chapelle-longueville	Aménagement de la place des"Amelots" à Saint-Just	Aménagement des espaces sportifs, de loisirs	espace loisirs	42 848,51 €	20 000,00 €	6 000 €
Les Andelys	Mise en place des classes numériques,élémentaires et maternelles.	Aménagement et équipement des établissements	équipement scolaire	49 461,80 €	20 000,00 €	6 000 €
Ménilles	Réhabilitaion énergétique d'un bâtiment communal (ancienne école), changement des fenêtres	Aménagement des espaces publics, urbains	rénovation énergétique	21 508,80 €	20 000,00 €	6 000 €
Muids	Création d'une voie douce pour accéder au terrain de sport	Aménagement des espaces publics, urbains	voie douce	39 940,00 €	20 000,00 €	6 000 €
Notre-Dame-de-l'Isle	Aire de jeux pour les enfants	Aménagement des espaces sportifs, de loisirs	espace loisirs	83 250,00 €	20 000,00 €	6 000 €
Pressagny-l'Orgueilleux	Aménagement de l'ancienne garderie en "maison pour tous"	Aménagement des espaces publics, urbains	espace public	19 849,00 €	19 849,00 €	5 955 €
Saint-Marcel	Aménagement piétonnier et paysager du talus de la Quesvrue	Aménagement des espaces publics, urbains	patrimoine naturel	94 303,09 €	20 000,00 €	6 000 €
Vaux-sur-Eure	Réhabilatation du parc communal, installation de jeux pour les enfants et installation d'une clôture	Aménagement des espaces sportifs, de loisirs	espace loisirs	17 641,00 €	17 641,00 €	5 292 €
Vernon	Restauration du mur d'enceinte du jardin des arts	Valorisation et restauration du patrimoine	petit patrimoine	492 000,00 €	20 000,00 €	6 000 €
						88 567 €